



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 JUIN 2022

OBJET : URBANISME

29) Comité départemental du Tourisme du Val de Marne
Adhésion

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20220630-DEL20220630_29-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

ETAT DE PRESENCE POINT 29

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TRENTE JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24 juin 2022 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 29

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme DIARRA, Mme GILIS, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme KAAOUT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BOUILLAUD, M. FOURDRIGNIER, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme FREIH BENGABOU, Conseillère municipale, représentée par M. MASTOURI,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par Mme RAER,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme GILIS,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,
M. QUINET, Adjoint au Maire, représenté par M. SPIRO,
Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. RHOUMA,
M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale,
M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



URBANISME

29) Comité départemental du Tourisme du Val de Marne

Adhésion

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, et L.2121-21,

Considérant que par ses nombreux projets qui se développent notamment en bords de seine avec l'aménagement des quais de seine à terme, le futur parc à la Confluences de la Seine et de la Marne, la mise en valeur d'un patrimoine industriel (ancienne usine des eaux, halles de la ville de Paris) ou de génie civil (passerelle aux câbles) remarquable, il apparaît que le territoire communal a de nombreux atouts touristiques à faire valoir,

considérant les apports d'une structure telle que le Comité Départemental du Tourisme du Val de Marne, pour la valorisation du territoire communal en matière touristique,

considérant qu'il convient de désigner un élu afin de représenter la Ville au sein de cette association,

vu les résultats du vote auquel il a été procédé, le cas échéant,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion d'Ivry-sur-Seine au Comité Départemental du Tourisme pour l'année 2022 et AUTORISE le Maire à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

ARTICLE 2 : DESIGNNE Madame Méhadée BERNARD, pour représenter la Ville auprès de cette association.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 06/07/2022